

EXTRAIT N°20/2026 DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BALAGNY SUR THERAIN

Nombres de membres		
Afférents au CM	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	17

Date de la convocation
03 avril 2026

Date d'affichage de la convocation
03 avril 2026

Date d'affichage de la délibération

Objet de la délibération
Compte administratif ESSEF

L'an deux mille vingt- six et le 09 avril à 19h00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme. MORELLE Isabelle, Maire.

Présents : MORELLE Isabelle, MONVOISIN Patrice, VAUTRAIN Marie-Claire, PINCHON Francis, STAELENS Isabelle, MARION Antoine, CARTIER Flavie, VOISIN FONTANET Guy, CARON Laurence, DENIS André, VAUTIER Valérie, MARGERIN Benjamin, MERTEN Mélanie, BATAILLE Richard, NAEGLE Laetitia, ARHUR Sylviane, GUYOLARD Yannick,

Pouvoirs : MARECHAL Philippe à GUYOLARD Yannick

Absents excusés : MARMIN Philippe

Secrétaire de séance : VAUTRAIN Marie-Claire

Madame le Maire ne prend pas part au vote et laisse la présidence à Monsieur MONVOISIN 1<sup>er</sup> adjoint.

Le compte administratif de l'exercice 2025 (reconversion du site ESSEF) est conforme au compte de gestion établi par le trésorier de Méru.  
Les réalisations de l'exercice sont les suivantes :

Dépenses de fonctionnement : 4 270.78 €  
Recettes de fonctionnement : 0 €

Dépenses d'investissement : 0 €  
Recettes d'investissement : 0 €

Résultat cumulé des dépenses en fonctionnement :- 123 490.50 €  
Résultat cumulé des recettes en fonctionnement : 0 €

Déficit d'investissement pour 2024 : - 262 702.60 €

Soit un total des réalisations (sections de fonctionnement et d'investissement + report de l'exercice 2024) : 386 193.10 € pour les dépenses et 0 € pour les recettes.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le compte administratif 2025 (reconversion du site ESSEF),

10 votes POUR  
7 abstentions

Pour copie conforme,  
Le 10/04/2026  
Le président de séance  
Patrice MONVOISIN

Madame le Maire ne prend pas part au vote.

